

# MARE E MACHJA

Rallye Naziunali di Purtichju

8-9-10 Di Nuvembri 2019



REGULAMENTU  
Moderne

ORGANIZATU DA



VHC



VHRS





# 5<sup>ème</sup> Rallye Naziunnali Purtichju MARE è MACHJA 2019

**8- 9 -10 Di Nuvembri 2019**

Coupe de France des Rallyes 2020  
Championnat de Ligue Corse

## **REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF**

Permis d'organisation FFSA n°**650**  
Permis d'organisation Ligue n°5/N/2019

# SOMMAIRE

*Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes*

## PROGRAMME – HORAIRES

### Article 1P - ORGANISATION

- 1.1P. OFFICIELS
- 1.2P. ELIGIBILITÉ
- 1.3P. VÉRIFICATIONS

### Article 2P - ASSURANCES

### Article 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS
- 3.2P. EQUIPAGES

### Article 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.3P. ASSISTANCE
- 4.8P. EXTINGCTEURS

### Article 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

- 5.1P Identification des voitures

### Article 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P. DESCRIPTION
- 6.2P. RECONNAISSANCES

### Article 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES
- 7.3.17.P NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDONS / RALLYES 2

### Article 8P – RECLAMATION - APPEL

### Article 9P – CLASSEMENTS

### Article 10P – PRIX

# 5ème Rallye Naziunnali MARE è MACHJA 2019

## PROGRAMME - HORAIRES

<b>Permanence du Rallye :</b> Jusqu'au jeudi 7 Novembre 2019	Rte de Mezzavia - 20090 AJACCIO Tél 04 95 23.62.60 - Mail : <a href="mailto:tdc.asacc@orange.fr">tdc.asacc@orange.fr</a>
<b>Dès l'obtention du visa FFSA</b>	Parution du Règlement Ouverture des engagements Clôture des engagements Parution du carnet d'itinéraire Publication des Numéros de Course
<b>Lundi 28 Octobre 2019</b>	
<b>Jeudi 31 Octobre 2019</b>	
<b>Samedi 2 Novembre 2019</b>	
<b><u>Reconnaisances</u></b>	
<b>Samedi 2 et Dimanche 3 Novembre 2019</b>	de 08h00 à 22h00
<b>Mercredi 6 et Jeudi 7 Novembre 2019</b>	de 08h00 à 22h00
<b><u>PC Course Permanence du Rallye</u></b>	Centre culturel de Porticcio
Du Vendredi 8 au Dimanche 10 Novembre	<a href="mailto:tdc.asacc@orange.fr">tdc.asacc@orange.fr</a>
<b><u>Tableau Officiel d'Affichage</u></b>	Pc course – Centre culturel de Porticcio <a href="http://www.pksoft.fr">www.pksoft.fr</a>
<b><u>Vendredi 8 Novembre 2019</u></b>	
<b>De 13h00 à 20h00</b>	Vérifications administratives Centre culturel de Porticcio
<b>De 13h15 à 20h15</b>	Vérifications Techniques Parking Office du Tourisme Porticcio
<b>A partir de 18 heures</b>	Mis en Parc Fermé - Parking Station Total Porticcio
<b>20h00</b>	1ère réunion des Commissaires Sportifs
<b>21h30</b>	Publication des équipages admis au départ
<b>21h30</b>	Publication des heures et ordres de départ Etape 1 PC Course Centre culturel de Porticcio
<b><u>Samedi 9 Novembre 2019</u></b>	
<b>08h00</b>	Briefing des pilotes Parc fermé Parking Station Total Porticcio
<b>08h30</b>	Départ 1ere Etape - 1er VHC Parc fermé Parking Station Total Porticcio
<b>11h30</b>	2 <sup>ème</sup> réunion des Commissaires Sportifs Centre culturel de Porticcio
<b>18h40</b>	Arrivée 1ere Etape - 1er VHC Parc fermé Parking Station Total Porticcio
<b>21h00</b>	3 <sup>ème</sup> réunion des Commissaires Sportifs
<b>21h30</b>	Publication des résultats partiels Etape 1 Publication des heures et ordres de départ Etape 2 PC Course Centre culturel de Porticcio
<b><u>Dimanche 10 Novembre</u></b>	
<b>08h25</b>	Départ Etape 2 Parc fermé
<b>10h18</b>	Arrivée Etape 2 Parc fermé Parking Station Total Porticcio
<b>16h00</b>	Publication des résultats partiels Etape 2 4ème réunion des Commissaires Sportifs PC Course Centre culturel de Porticcio
<b>17h00</b>	Vérification finale - Porticcio Station Vito Publication des résultats du rallye Remise des prix PC Course Centre culturel de Porticcio

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise  
**Le 5<sup>ème</sup> Rallye Naziunnali Mare à Machja** Les 8,9 et 10 Novembre 2019

en qualité d'organisateur administratif et technique avec la participation des ASA de la Ligue Corse du Sport Automobile et le soutien de La **CCAS Marinca de Porticcio** - Mairie de Porticcio et des communes traversées.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du

### Comité d'Organisation

---

Président : Christian LECA

Membres :

Stéphanie CACCAVELLI  
Jean RASORI  
Gisèle CASABIANCA  
Félix CASABIANCA  
Ange-Paul DESANTI  
Guy FIORI

Vincent GIACOMO  
Gilbert LEROYER  
Pierre OGGIANO  
André VARALDO  
Jean-Paul PEREZ

### Secrétariat du rallye

Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile  
Route de Mezzavia  
20090 Ajaccio

### Adresse postale :

ASACC TOUR DE CORSE  
BP 874  
20192 Ajaccio cedex 4

**Téléphone :** 04.95.23.62.60.

**Email:** [tdc.asacc@orange.fr](mailto:tdc.asacc@orange.fr) web: <http://www.asacc.fr>.

**Email:** [maremachja@gmail.com](mailto:maremachja@gmail.com)

### Permanence du rallye :

Tableau d'affichage officiel

Centre Culturel de Porticcio à partir du 8 Novembre 2019 à 10h00 et jusqu'à la fin du rallye

## 1.1P .OFFICIELS

### Collège des commissaires sportifs

Président :

**Fabien ZYCK** N° 4626

Membres :

Jean RASORI N° 2320

Daniel BALDASSARI N° 5820

Secrétaire du Collège et de la Direction de Course :

### Direction de Course

Directeur de Course :

**Gérard PISSON** N°

Adjoints à la Direction :

Sylvie ZYCK N°3416

David BERETTI N° 20543

(Rallye 2)

Thierry SICART N° 20171

Directeur de Course Délégués ES 1-3-5

R. RICHARD N°44762

Directeur de Course Délégués ES 2-4

S. CASASOPRANO N° 213012

Directeur de Course Délégués ES 6

S. CASASOPRANO N°213012

Directeur Intermédiaire l'ES 6

R. RICHARD N° 44762

### Délégués à la direction de course

Vérifications Adm/ Techniques :

Thierry SICART N° 20171

Organisateur Technique :

Vincent GIACOMO N° 19783

Véhicule tricolore :

Stéphanie CACCAVELLI N° 6471

Véhicule damiers :

Ange Paul DESANTI N° 19553

### Commissaires techniques

**Responsable :**

**Michel RAMU** N° 2669

*Techniques VHC :*

*André BAROLLE* N° 55043

Jean CAMPANA N° 4045

Jean Gérard MUZI N° 38806

Henri PINET N° 11855

Valérie ROUSTAN N° 122514

Laurent FABRE N° 49193

**Techniques Rallye 2**

**Responsable des Classements :**

Dr Dominique SIMEONI N° 232050

**Médecin Chef :**

Gérard Fournier N° 131394

**Chargés des Relations Avec les Concurrents**

Frédérica CASANOVA N°39688

**Chargés des Relations avec la Presse :**

Jean Pierre LECA

**Secrétaire du Meeting :**

**Responsables des relations avec les commissaires :** Félix CASABIANCA N°57809

Gilbert LEROYER N°18278

**Responsable matériel :**

André VARALDO N° 5486

Ange Paul DESANTI N° 19553

**Responsable liaisons radio sur les ES :**

VLMC

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les Officiels nominativement désignés dans ce règlement sont Juges de Faits

## 1.2P. ELIGIBILITE

Le 5ème Rallye *MARE à MACHJA 2019* compte pour

La Coupe de France des Rallyes 2019 coefficient 3

Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile

Le Challenge Interne ASACC Michel BRENNEUR

## 1.3P. VERIFICATIONS

**1.3.1** Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives.

L'équipage ou son représentant devra présenter sa voiture aux vérifications techniques, conformément au programme de chaque rallye.:

Aux vérifications administratives qui auront lieu le : **Vendredi 8 Novembre de 13h00 à 20h00** Centre Culturel de Porticcio 20166 PORTICCIO

Aux vérifications techniques auront lieu le **Vendredi 8 Novembre de 13h15 à 20h15** : Parking CCAS - Porticcio 20166 PORTICCIO



Les horaires de convocation sont consultables sur le site [www.pksoft.fr](http://www.pksoft.fr), [www.asacc.maremachja.fr](http://www.asacc.maremachja.fr) et par affichage au siège de l'ASA à partir du 4 Novembre 2019 18h30

**Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :**

L'original des licences (pilote et copilote)

L'original des permis de conduire (pilote et copilote)

L'original du passeport technique

L'original de la fiche d'homologation de la voiture. **Les photocopies de ces documents, à l'exception de la fiche d'homologation, doivent être envoyées avec la demande d'engagement.**

**1.3.3** L'équipage ou son représentant devra présenter **aux contrôles techniques** les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués

*Les Concurrents se présentant en retard aux vérifications, se verront infliger les amendes décrites au règlement standard FFSA.*

A l'issue des vérifications techniques, les voitures entreront en Parc fermé *à partir de 18H*

**1.3.12** Les vérifications finales seront effectuées : à la **Station Vito**. Porticcio 20166 PORTICCIO

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

### **3.1P.DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 5ème rallye Naziunnali *MARE à MACHJA 2019* doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement dûment complétée, avant le Lundi 28 Octobre 2019 à 24h00 **accompagnée des photocopies et du règlement d'engagement à :**  
*ASACC Tour de Corse*

BP – 874 – 20192 AJACCIO CEDEX 5

Les inscriptions se feront en ligne à partir du site : <http://www.ffsa-inscriptions.org>

**3.1.10P.** Le nombre des engagés, toutes épreuves confondues, est fixé à 180 voitures maximum.

**3.1.11.1P** Les droits d'engagement sont fixés

avec la publicité facultative des organisateurs : **570,00 €**

sans la publicité facultative des organisateurs : 570 € x 2

Conditions particulières pour **les licenciés ASACC**

avec la publicité facultative des organisateurs : **520€**

sans la publicité facultative des organisateurs : 520 € x 2

**3.1.12P.** **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

a) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote.

b) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.

c) de la photocopie de la 1ère page du passeport technique.

d) du montant des droits d'engagement.

### **3.2. P EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA..

### **3.3. P ORDRE DE DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### **4.1 VOITURES AUTORISEES**

Conformes au règlement Standard FFSA

N/FN-A/FA- R-F2000-GT série

### **4.2.P PNEUMATIQUES**

Dans un souci d'équité sportive, et pour prévenir toute tentative de détourner la réglementation « pas d'assistance ... ».il sera procédé au marquage des pneumatiques a chaque sortie d'assistance.



#### 4.3P.ASSISTANCE

L'assistance est autorisée à Porticcio; les concurrents pourront accéder aux emplacements dès le Jeudi 7 Novembre 15h00 et jusqu'au dimanche 10 Novembre 16h00

#### 4.8.P EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

Avant le départ du rallye : mise en conformité.

Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion

### ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

#### 5.1 P IDENTIFICATION DES VEHICULES

##### 5.1.1

Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :



Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total :  $155 + 210 + 155 = 520$  mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 5.1.8.)

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6. du présent règlement.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.1P. DESCRIPTION

Le 5ème rallye *Mare à Machja 2019* représente un parcours de **289.81 km**.

Il est divisé en *2 étapes et 4 sections*.

Il comporte *6 épreuves spéciales* d'une longueur totale de **108.02 km**.

Les épreuves spéciales sont :

##### Etape 1

ES 1	Gradello - Veghia 1	13.80 km	ES 3	Gradello - Verghja 2	13.80km
------	---------------------	----------	------	----------------------	---------

ES 2 Masina – Aja 1 14.26km ES 4 Masina – Aja 2 14.26km  
ES 5 Gradello – Verghja 3 13.80km

### Etape 2

ES 6 Circuit du Maquis 38.10km

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 2 et Dimanche 3 Novembre de 08h00 à 22h00

Mercredi 6 et Jeudi 7 Novembre de 08h00 à 22h00

**Rappel : il est strictement interdit de prendre les ES à contre-sens.**

**Une amende spécifique de 500 € sera infligée pour toute infraction constatée.**

## 6.3P CARNET DE CONTROLE

Conforme au Règlement Standard FFSA

## 6.4P CIRCULATION

Conforme au Règlement Standard FFSA

## ARTICLE 7 P.DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.1P DÉPART

Le départ de la 1ère étape sera le Samedi 8 Novembre 2019 à 08h30 1er VHC de minute en minute dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

**L'ordre de départ de l'ES 6 « en boucle » sera établi par la direction de Course**

## 7.2P.DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

### 7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Directeur de course délégué :	chasuble rouge
Chef de poste :	chasuble orange souligné
Commissaire de route :	chasuble orange
Chronométreurs :	chasuble bleue
Personnel médical :	chasuble blanche
Commissaires techniques :	chasuble noire
Chargés des Relations avec les Concurrents :	chasuble rouge avec inscriptions blanc
Presse	chasuble verte

### 7.3.17. P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

**Conforme au Règlement Standard FFSA**

## 7.4 P CONTROLES DE REGROUPEMENT

**Conforme au Règlement Standard FFSA**

**7.5.8P. Un départ anticipé est un départ effectué avant** que le commissaire et/ou une horloge et/ou un feu ne donne le signal. Il n'y a aucune tolérance, le départ devant être effectif à la minute pleine, pas avant. Il sera pénalisé comme suit par la Direction de Course:

1ère infraction : 10 secondes

2ème infraction : 1 minute

3ème infraction : 3 minutes

Infractions ultérieures : à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Ces pénalisations n'excluent pas des pénalités plus graves qui pourraient être infligées par les Commissaires Sportifs et, particulièrement en cas de récidive.

### 7.5.17P. Interruption d'une épreuve spéciale

Lorsqu'une épreuve spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque équipage affecté se verra allouer par le Collège des Commissaires Sportifs un temps qu'il considère comme étant le plus équitable.



Cependant, aucun équipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ne peut tirer profit de cette mesure.

## **7.6 P. PARC FERME**

Conforme au Règlement Standard FFSA

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

Réclamation : 700 € à l'ordre de l'ASA organisatrice

Caution appel national : 3 300 € à l'ordre de la FFSA

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX - COUPES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Il n'y aura pas de dotation de prix en espèces.

Des récompenses seront attribuées :

Coupes :

5 premiers du classement général

Vainqueur de chaque groupe

3 premiers de chaque classe

Un souvenir sera attribué à tous les concurrents classés

1 Coupe des Dames

1 Coupe des Commissaires

La remise des prix se déroulera le Dimanche 10 Novembre à 17h00 au Centre Culturel de Porticcio